

Québec, le 6 novembre 2020

Monsieur Christian Ouellette  
Préfet  
Municipalité régionale de comté  
de Roussillon  
260, rue Saint-Pierre, bureau 200  
Saint-Constant (Québec) J5A 2A5

Monsieur le Préfet,

Le 26 août 2020, la Municipalité régionale de comté de Roussillon a adopté le projet de règlement numéro 215 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé.

Le fait de demander l'avis gouvernemental à l'étape du projet de règlement permet de poursuivre des échanges constructifs afin d'intégrer les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire au schéma d'aménagement et de développement révisé et de tenir compte des réalités territoriales de la Municipalité régionale de comté.

Ce projet de règlement vise à modifier les dispositions relatives à l'affectation « Conservation-viable ».

À la lumière de notre analyse et après avoir consulté les ministères et organismes gouvernementaux concernés par l'aménagement du territoire, j'ai le plaisir de vous aviser que le projet de règlement est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Toutefois, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs recommandent de renforcer les mesures de protection des milieux naturels, dont les écosystèmes forestiers exceptionnels du corridor forestier Châteauguay-Léry. Ces ministères considèrent que ces milieux ont un caractère écologique unique et important pour les espèces floristiques à statut précaire et

... 2

les espèces fauniques menacées vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que le ministère des Transports recommandent également de prioriser les secteurs déjà urbanisés pour les projets résidentiels afin de favoriser la consolidation urbaine et la création de milieux propices à l'utilisation des transports durables.

M. Maxime Bélanger, de la Direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, communiquera avec les représentants de la Municipalité régionale de comté afin de les accompagner dans leurs démarches.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST